



## Litige sur un achat immobilier

Par **correzien**, le 17/08/2009 à 20:41

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente en juin pour l'achat d'une ferme a rénover. La propriétaire du bien l'a vendu en deux lots. la ferme avec 1600m2 de terrain et le reste du terrain dont une partie et constructible.

La deuxième partie a déjà été vendue et le nouveau propriétaire a clôturé son bien. Je me suis rendu compte que la clôture est beaucoup plus près que ce qui m'avait été présenté par l'agent immobilier.

Sur le compromis de vente aucune superficie n'est indiquée, seul le n° de la parcelle apparait et d'après le cadastre j'ai bien peur de m'être fait avoir.

De plus, je n'ai pas encore l'accord de la vente pour le pret immobilier.

Comment faire pour annuler cette vente ?